

ENREGISTREMENT DES AUXILIAIRES MÉDICAUX AU RÉPERTOIRE ADELI

Direction départementale
des Affaires sanitaires et sociales



Madame, Monsieur,

Les informations que vous communiquez dans ce document serviront à :

- Vous transmettre, en retour, la fiche reflétant les éléments que vous aurez indiqués et comportant votre numéro ADELI ;
- Vous adresser le formulaire, prérempli, de demande d'attribution de carte de professionnel de santé (CPS) ;
- Mieux vous informer sur la démographie de votre profession ;
- Établir les listes départementales des praticiens ;
- Mettre en place des dispositifs de défense et de protection sanitaire des populations civiles.

Tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte aux informations obligatoires peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Je vous remercie du soin que vous prendrez à compléter ce document et vous demande de bien vouloir m'informer de toute modification portant sur les informations que vous me communiquez.

Le directeur départemental
des affaires sanitaires et sociales

Le traitement informatique du répertoire ADELI (après avis de la C.N.I.L. n° 98-29 du 24/03/1998) est mis en oeuvre sous la responsabilité de la D.R.E.E.S. (ministère chargé de la santé) par l'arrêté du 27/05/1998 précisant sa finalité et les destinataires des informations. Conformément à la loi Informatique et libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la D.D.A.S.S. où vous êtes enregistré.

*Pour vous faire enregistrer au répertoire ADELI des professions de santé,
vous devez présenter vos **diplômes, certificats, titres ou autorisations** (originaux).*

VOTRE PROFESSION PARA-MÉDICALE

- | | | | |
|---|---|---|--|
| 26 <input type="checkbox"/> Audio-prothésiste | 69 <input type="checkbox"/> Infirmier psychiatrique | 28 <input type="checkbox"/> Opticien-lunetier | 92 <input type="checkbox"/> Orthoptiste |
| 85 <input type="checkbox"/> Epithésiste | 98 <input type="checkbox"/> Manipulateur ERM | 83 <input type="checkbox"/> Orthopédiste-orthésiste | 80 <input type="checkbox"/> Pédicure-podologue |
| 94 <input type="checkbox"/> Ergothérapeute | 70 <input type="checkbox"/> Masseur- kinésithérapeute | 91 <input type="checkbox"/> Orthophoniste | 82 <input type="checkbox"/> Podo-orthésiste |
| 60 <input type="checkbox"/> Infirmier | 84 <input type="checkbox"/> Oculariste | 81 <input type="checkbox"/> Orthoprothésiste | 96 <input type="checkbox"/> Psychomotricien |

ÉTAT CIVIL

Mme Mlle M

Veillez indiquer votre nom d'exercice

Prénoms

Souligner le prénom usuel

Nom de naissance

Lieu de naissance

Commune

Dépt

Date

(JJ-MM-AA)

Votre nationalité

Française UE, AELE, EEE *précisez*

Autre

Votre domicile

Code postal

Commune

e-mail

Tél.

Langues parlées

SITUATION PROFESSIONNELLE

Première année d'activité diplômée

Votre département d'exercice précédent

Votre situation professionnelle

10 libéral

20 salarié

40 autre actif (bénévole, recherche d'emploi, autre actif)

70 autre inactif

11 indépendant, artisan, commerçant

30 activité mixte (libérale ou salariée)

60 retraité

TITRES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELS

Diplôme autorisant l'exercice

Numéro de diplôme

Date d'obtention

Lieu d'obtention

Type de diplôme

Français

UE

Étranger ; Date d'autorisation d'exercice

(JJ-MM-AA)

Avez-vous

une spécialisation ?

Non

Oui

_____ (année)

Précisez

Attestations de capacité à exercer

Agrément ministériel (ministère chargé de la Santé, ministère chargé des Anciens Combattants)

Agrément des caisses régionales d'Assurance Maladie

Autre (correspondant aux titres mentionnés dans le décret de mise en oeuvre des professions de l'appareillage...)

ACTIVITES PROFESSIONNELLES EXERCÉES

Remplissez les cadres correspondant à vos activités - Cochez d'une croix votre activité principale - à laquelle vous consacrez, actuellement, le plus de temps.

ACTIVITÉS DU SECTEUR LIBÉRAL

REPLAÇANT EXCLUSIF (ne remplissez aucun des cadres ci-dessous)

Date de début

(JJ-MM-AA)

EXERCICE EN CABINET

Nom ou raison sociale

Adresse

Code postal

Commune

Tél.

Fax

e-mail

cabinet secondaire ou autre implantation de la société

Adresse

Code postal

Commune

Tél.

Fax

e-mail

Individuel de groupe, SCM, association

Date installation

(JJ-MM-AA)

Société d'exercice :

SCP

SEL

Autre

N° SIRET de la société

ACTIVITÉS SALARIÉES

EXERCICE EN ÉTABLISSEMENT DE SOINS (public ou privé)

Nom ou raison sociale

Adresse

Code postal

Commune

Tél.

Fax

e-mail

Date prise de fonction

(JJ-MM-AA)

AUTRE EXERCICE SALARIÉ

Nom ou raison sociale

Adresse

Code postal

Commune

Tél.

Fax

e-mail

N° SIRET de la société

Date prise de fonction

(JJ-MM-AA)

ACTIVITÉS INDÉPENDANTES

Nom ou raison sociale

Adresse

Code postal

Commune

Tél.

Fax

e-mail

N° SIRET de la société

Date début d'activité

(JJ-MM-AA)

**RÉSERVÉ
à la DDASS**

Date d'enregistrement

(JJ-MM-AA)

Numéro ADELI

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce document.

Date

(JJ-MM-AA)

Signature :

Articles L. 4311-15, L. 4321-10, L. 4322-2, L. 4333-1, L. 4341-2, L. 4342-2, L. 4352-1, L. 4361-2, L. 4362-1, D. 4364-18
issus du code de la santé publique.

Les textes référencés ci-dessus définissent les conditions d'exercice et d'inscription sur les listes professionnelles mises à disposition en DDASS pour les professions suivantes :

- audioprothésiste ;
- épithésiste ;
- ergothérapeute ;
- infirmier ;
- infirmier psychiatrique ;
- manipulateur d'électro-radiologie médicale ;
- masseur-kinésithérapeute ;
- oculariste ;
- opticien-lunetier ;
- orthopédiste-orthésiste ;
- orthophoniste ;
- orthoprothésiste ;
- orthoptiste ;
- pédicure-podologue ;
- podo-orthésiste ;
- psychomotricien.

Article 4 du décret n° 72-38 du 11 janvier 1972 relatif à l'organisation de la défense dans les domaines sanitaire et social

Pour assurer dans le cadre de la défense civile le fonctionnement des services placés sous son autorité ou son contrôle direct, et pour assurer notamment le fonctionnement des formations sanitaires civiles de défense, le ministre chargé de la santé publique dispose des personnels appartenant aux catégories professionnelles visées par le Code de la Santé publique et le Code de la Famille et de l'Aide sociale, ainsi que des personnels qui concourent à l'action sociale ; il peut mettre certains de ces personnels à la disposition d'autres ministres. Il peut utiliser d'autres catégories de personnels, mis à sa disposition, le cas échéant, par les ministres dont ceux-ci relèvent et auxquels il a fait connaître ses besoins.

Il établit et tient à jour, dès le temps de paix, un recensement des personnels visés aux livres IV, V et IX du Code de la Santé publique et au titre VI du Code de la Famille et de l'Aide sociale.

Il prépare la mise à sa disposition des personnels qui lui sont nécessaires pour assumer ses tâches de défense :

- soit en préparant leur réquisition ;
- soit en préparant leur mise sous statut de défense, par le moyen de l'affectation de défense individuelle ou collective dans les conditions fixées par le décret susvisé du 23 novembre 1962.